



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2025**

DELIBERATION N°04 - DCM-20250414-04

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 20
Votants : 28
Pour : 28
Contre : -
Abstentions : -

L'an deux mille-vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 4 avril 2025

Membres présents :

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, Mme Monia EVENE-MATEO, M. José DOS SANTOS, M. Patrick ACEDO, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, M. Alain DARTIGUES, Mme Catherine DUPIN, Mme Simone PUYO, M. Jean-Pierre ALPHA, Mme Catherine DUFOUR, Mme Alexandra VALETTE, M. Jonathan DARRIGADE, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Hélène ETCHENIQUE.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Laurence GUYONNIE donne pouvoir à M. Jean-Marie GUTIERREZ
Mme Sandrine DARRIGUES donne pouvoir à Mme Marie-José ROQUES
M. Xavier BAYLAC donne pouvoir à M. Francis GONZALEZ
M. Eric DEITIEUX donne pouvoir à Mme Catherine DUFOUR
Mme Céline DOS SANTOS donne pouvoir à M. Jean-Pierre ALPHA
Mme Jennifer WEBER donne pouvoir à M. José DOS SANTOS
M. Jérôme RANCE donne pouvoir à Mme Marie-Ange THEBAUD
M. Frédéric BILLARD donne pouvoir à Mme Martine BECRET

Membre absent :

M. Bastien GERY

Secrétaire de séance : M. Patrick ACEDO

Rapporteur : Monsieur Francis GONZALEZ, Maire

Chaque année, la Commune verse au C.C.A.S. une subvention lui permettant d'assurer l'équilibre de son budget.

Pour mémoire, la subvention allouée en 2024 était de 800 000 €.

Compte tenu des hausses subies par le C.C.A.S., à l'instar de la commune, sur la masse salariale - hausse du taux de la CNRACL (+3 points), et du taux de la cotisation maladie URSSAF (+1 point) -, 40 000 € supplémentaires s'avèrent nécessaires pour équilibrer le Budget Principal du C.C.A.S..

Objet :
**Versement de la
subvention au
Centre Communal
d'Action Sociale
(C.C.A.S.)**

Dès lors, il est proposé de porter la subvention de la Commune à 840 000 € pour l'exercice 2025.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** à 840 000€ la subvention versée au C.C.A.S. ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2025 à l'article 657363

**Certifié
exécutoire
compte tenu du
dépôt à la Sous
Préfecture de
Bayonne
le
et de la
publication
le**

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 14/04/2025**

**Le Maire,
M. Francis GONZALEZ**



**Le Secrétaire,
M. Patrick ACEDO**